

LES AVEUX DE COMPOSITEURS EN GUINÉE : MISE EN SCÈNE ET MENSONGE HISTORIQUE

ALPHA OUSMANE BARRY
Réseau discours d'Afrique
LASELDI, université de Franche-Comté
alpha.barry@univ-fcomte.fr

Si le régime de Sékou Touré a mobilisé les Guinéens grâce aux manifestations publiques qui ont fasciné plus d'un visiteur étranger, cette représentation a toujours rivalisé d'exactitude avec l'histoire de la Guinée au cours de la période postcoloniale. À l'opposé de cette mémoire instrumentalisée s'ouvre aujourd'hui la collecte d'archives d'aveux, lesquelles offrent la possibilité unique d'une étude documentaire à même de montrer la façon dont ce régime politique a usé de la violence dans l'exercice du pouvoir. La question est d'autant plus pertinente que les études sur les régimes communistes se voient toujours parasitées par de violents débats. Aussitôt après la parution du *Livre noir du communisme*, le débat s'est ouvert sur ce que Pierre Rigoulot a titré *Un pavé dans l'histoire*¹. Cette querelle idéologique est le signe révélateur des tensions entre l'idéal affiché par les régimes dits progressistes : « L'idéologie communiste propose l'image d'une société meilleure et nous incite à y aspirer² » et la réalité objective « une machine d'une redoutable efficacité qui prive l'individu de ses responsabilités. » L'articulation entre les deux faces du communisme – l'une lumineuse et l'autre sombre (Annie Kriegel³ ; Martin Malia⁴) – ne rend pas aisée la bataille contre les falsifications du passé. Le récit officiel, instrument de cette double opération, donne aux mêmes événements deux contenus différents. Comme partout ailleurs, la Guinée n'est pas à l'abri d'une histoire clivée entre des faits jamais assumés (trous de mémoire) et les témoignages des victimes de la violence totalitaire⁵.

En partant des grands événements de l'histoire postcoloniale, je propose donc de replacer les aveux dans leurs contextes géopolitique, historique, culturel et conjoncturel. Avant d'en venir à l'exploration textuelle, ma préoccupation première a donc été de collecter largement différentes catégories de témoignages faisant partie d'un cadre englobant : le discours dominant de l'époque postcoloniale. Car pour une analyse rationnelle de l'aveu, il me semble important de l'insérer dans la série des témoignages qui ont jalonné l'histoire de la Guinée. En effet, le recoupement systématique des témoignages fournit, sur un plan méthodologique, une solide charpente. En complétant le corpus d'aveux par des témoignages écrits et oraux, je tente d'inventorier les documents de base mais aussi de repérer les limites de mes objets. Mon objectif, faut-il le préciser, n'est pas de démontrer une vérité déjà connue, mais de frayer quelques pistes dans un débat polymorphe.

Je m'engage donc plus à faire voir la socialité éclatée dans ses aspects spectaculaires, car ce qui m'importe c'est la manière dont les aveux façonnent et structurent des faits sociaux dans diverses modulations de leurs scénographies. Dans leur déroulement et la présentation qui en a été faite, les dénonciations de complots portent la dramatisation à son plus haut degré d'intensité. Elles imposent une mise en scène, un scénario, des rôles, des ressorts secrets, des violences physiques et morales, et des révélations, qui font advenir la figure du traître. Ce processus de construction de la vérité officielle – tel qu'il se donne à lire dans l'aveu – relève de la manipulation comprise dans le mode expéditif de fonctionnement du judiciaire.

On y constate que l'interprétation des aveux – comme témoignages de culpabilité – est déformée par l'historiographie officielle. Elle s'inscrit dans le cadre plus général de la propagande orchestrée par le régime, laquelle s'est manifestée dans les faits par des purges massives. Aussitôt après la mort de Sékou Touré (le 26 mars 1984) et la prise du pouvoir par l'armée (le 3 avril 1984), l'hebdomadaire *Horoya* dépeint cette situation sur un autre ton :

Pendant plus de deux décennies, le peuple de Guinée, labouré sans sa chair et son âme par des mains sanglantes, a connu le plus grand calvaire de son existence. Dans l'éclipse totale, il a marché en égrenant le chapelet de la faim, de la soif et de l'ignorance. Dépersonnalisé par une politique de chasse à l'homme, une politique d'individus tarés, avides de pouvoir personnel. Le peuple guinéen n'avait jamais goûté à un seul instant de bonheur⁶.

Cette pratique courante dans les régimes dictatoriaux, que Sylla Lanciné appelle processus de l'auto-dévoration de l'État⁷, permettait au Comité révolutionnaire⁸ de confectionner un dossier d'accusations de complot en vue de procéder à des arrestations programmées à l'avance. Dans le sillage de ces purges, des aveux extorqués aux accusés étaient publiés par le Bureau des Presses au service de Sékou Touré ; ils servaient de garantie devant l'opinion. C'est un échantillon de ce corpus qui est au cœur d'analyse ici présentée.

CATÉGORIES POUR UNE ANALYSE SOCIO-DISCURSIVE

Avant d'en venir à l'analyse, une question se pose : comment définir la notion d'aveu ou de témoignage sous influence ? Beaucoup le présentent comme un genre discursif hétérogène dont les limites s'avèrent difficiles à établir. En général, « il s'agit d'un discours dont la forme textuelle est à prédominance descriptive et narrative, portant sur des événements à la factualité attestée et considérés comme importants ou significatifs⁹. » Dans le cadre de la théorie des actes de parole de John Searle, le témoignage, récit ultérieur de ce qu'on a vu ou entendu, relève de l'assertion qui vise à « engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la chose exprimée¹⁰. » Or, compte tenu des conditions particulières de leur production, cette définition pose problème dans la mesure où les aveux analysés dans cet article sont des déclarations orales ou écrites par lesquelles des accusés reconnaissent être coupables de complots dont ils sont complètement étrangers.

Par ailleurs, dans leur contribution « Témoignage¹¹ », Michael Pollak et Nathalie Heinich proposent une classification fondée sur les conditions sociales de la prise de parole. Les auteurs distinguent les témoignages sous influence sollicités de l'extérieur (cas des aveux) et ceux spontanément produits par la personne (cas des récits autobiographiques). La déposition judiciaire représente un pôle extrême, tant par la forme de sollicitation de l'aveu que par celle de la généralisation de l'expérience individuelle dont le crime contre l'humanité est l'exemple. Dans le cadre de l'instruction d'une affaire, la prise de parole devant une commission d'enquête offre un cadre à la fois impersonnel et contraignant. Les questions limitées à des événements bien précis donnent naissance à des dépositions qui portent les marques des principes d'administration de la preuve juridique. Même si sa valeur juridique est d'une légèreté déconcertante, c'est à cette catégorie qu'il faut rattacher l'aveu. Contrairement à cette catégorie, les dépositions des témoins devant des commissions histo-

riques ou des associations libres autorisent une plus grande diversité de formes d'expression que la déposition judiciaire. Quant au témoignage politique, il est plutôt rare parmi les dépositions figurant dans les archives : « Le terme politique utilisé ici ne coïncide d'ailleurs pas nécessairement avec le statut du déporté en fonction des raisons officielles de son arrestation et de son classement au camp¹². » L'expression « témoignage politique » se réfère plutôt aux aveux fournis par les membres d'une organisation clandestine de résistance. Enfin, l'aveu, dont les implications sont juridiques et politiques a pour fonction d'attester du bien-fondé de l'accusation.

En raison de l'hétérogénéité de cette classification, du contexte politique, de la confrontation dialogique des aveux avec des textes officiels, du fait qu'ils sont des pseudo-témoignages de culpabilité et que les témoignages des victimes en sont l'envers, j'ai pour ma part affaire à une configuration discursive complexe. C'est la raison pour laquelle je propose de classer les témoignages en trois catégories, lesquelles seront subdivisées en sous-catégories : les dépositions ou aveux de comploteurs, les témoignages des victimes et les témoignages de fidélité. Ces trois catégories se structurent selon un double paradigme qui atteste du conflit entre la mémoire des victimes et l'histoire déjà écrite par le régime totalitaire. Dans cette contribution, j'essaie de montrer la façon dont se construit au fil du temps une représentation du complot dans la matérialité discursive. Mon travail consiste à traquer les formes de rappels mémoriels, à m'interroger sur les valeurs qu'ils véhiculent en relation avec des faits, des événements, et des personnes. En d'autres termes, mon analyse prend forme entre les récits des victimes et la mémoire pipée du régime totalitaire, dans une sorte de flânerie attentive à ce désordre qui alimente rancœurs et ressentiments contre une mémoire manipulée.

Mais une analyse rationnelle de l'aveu n'est guère aisée, fiction et réalité constituant un lacis inextricable. Étant donné, d'une part, que la déposition est documentée sur la base de la vie réelle de l'accusé et que, d'autre part, l'accusation est fabriquée de toutes pièces, cette proximité rend difficile la distinction entre la fabulation et les faits. À l'image des pratiques stalinienne décrites par Arthur London¹³, cette technique de la terreur et de l'amalgame permettait à une équipe de rédacteurs de fabriquer un redoutable dossier, dans lequel il était question de haute trahison et d'appartenance à des réseaux d'espionnage. Selon Siradiou Diallo :

En s'appuyant sur les fiches de police et les dossiers administratifs des agents de la fonction publique dont n'étaient ignorés ni le curriculum

vitae, ni les dates, ni les lieux de mission à l'étranger, les techniciens de « complot permanent » étaient sans aucune peine en mesure de confectionner des actes d'accusation. On lui taillait un acte d'accusation sur mesure avec force détails sur sa vie, les dates de ses déplacements, les noms des personnes en compagnie de qui il avait été vu. On allait parfois jusqu'à retenir comme « pièce à conviction » un carnet de chèques conservé par l'intéressé datant de l'époque où il étudiait à l'Université en France dix ou vingt ans plus tôt. Ou une carte postale reçue d'un ami de Paris ou de New York. Ou un rapport officiel qu'en sa qualité d'ambassadeur, de ministre ou de haut fonctionnaire il avait adressé à son supérieur hiérarchique pour parler d'un contrat qu'il venait de négocier ou de signer, d'un partenaire qu'il avait apprécié ou d'une démarche qu'il avait effectuée¹⁴...

En d'autres termes, si l'on considère l'aveu comme un discours qui fait advenir la figure du *traître*, il est rationnel d'admettre également que la responsabilité énonciative de la déposition du comploteur est double : le bourreau et le traître. Cette double autorité discursive se donne à voir comme la validation d'une imposture. Le *Livre blanc* englobe à la fois les dépositions rédigées par les bourreaux qu'on attribue aux accusés, mais aussi les courriers et les conversations téléphoniques échangés avec Sékou Touré. D'où la complexité de la figure du comploteur qui se dilue dans les mécanismes institutionnels d'exercice du pouvoir totalitaire. Peut-être convient-il de soutenir l'idée que l'aveu s'inscrit dans le cadre d'une formation discursive¹⁵. Cette autre figure de la mise en scène énonciative est également digne d'intérêt pour mon analyse. D'où la nécessité de se poser des questions : quel est le dispositif de l'aveu ? Quelle relation se tisse entre le dispositif énonciatif et la *doxa* qui l'autorise ? Comment la figure du traître advient-elle de la mise en scène textuelle ?

LE DISPOSITIF ÉNONCIATIF DE L'AVEU

Aussitôt après l'indépendance, la pratique de l'aveu se généralise en Guinée au rythme de la découverte de complots imaginaires, événements dans lesquels l'ordre de présentation des faits induit lui-même la place prépondérante de la lutte pour l'hégémonie du pouvoir. Mieux, celle-ci est posée comme la base au développement de l'action. Ainsi les aveux, qui se rapprochent des célèbres procès de Moscou, se succèdent-ils et se ressemblent-ils aussi bien sur le plan formel que sur celui de leur contenu. Leur dispositif, qui s'ordonne en palier, comprend : 1. l'exorde simple (sur

mon identité), 2. la narration (sur les faits), 3. l'épilogue (la demande de pardon). L'exorde simple et l'épilogue constituent les indicatifs d'ouverture et de fermeture de l'aveu. Ces deux parties, qui encadrent la narration – noyau principal où se déploie l'accusation – sont brèves. La déclaration enregistrée sous forme de déposition n'est ni l'œuvre d'un témoin volontaire, ni celle d'un spectateur qui apporte sa version des faits, mais elle est obtenue après que l'accusé a subi des sévices.

L'exorde simple

L'aveu s'ouvre par l'identité de l'accusé : « Je me nomme Bangoura Karim né le 17 juillet 1922 à Wonkifong, région administrative de Dubréka. Fils d'E-Hadj Bangoura Sogbet et de Sylla Mata. Ex-secrétaire d'État à l'industrie et aux Mines. Je suis marié et père de 10 enfants. Jamais condamné¹⁶. » Après avoir décliné son identité et son état civil, l'accusé procède à la déconstruction de son image réelle, ce qui correspond au processus unilatéral d'habitation d'une nouvelle identité sociale. La construction de l'image du *traître* se décline dans une dramaturgie médiatisée par un genre et des signes qui exhibent des preuves de culpabilité. Ce processus d'auto-déconstruction est encore plus lisible lorsque l'accusé est un haut fonctionnaire. En faisant précéder sa fonction initiale par le préfixe *ex-*, il déserte les rangs des cadres révolutionnaires pour endosser le symbole du stigmatisé. Ainsi, la posture renverse l'ordre symbolique ou inverse le statut social de l'accusé en lui attribuant une autre image. Selon Alain Viala et Georges Molinié¹⁷ : « La posture constitue une manière singulière et subjective d'occuper une "position" objective dans un champ. » En d'autres termes, il s'agit d'une façon personnelle d'investir ou d'habiter un statut.

Par le « je » auto-désignatif, « je me nomme », l'aveu propose l'identité sociale du traître. Celle-ci, une fois assumée au niveau de l'énonciation et de son contenu, donne lieu à l'enregistrement de la déposition. L'ardoise sur laquelle sont inscrits son nom et son prénom est posée sur la poitrine. L'accusé est revêtu d'un uniforme de prisonnier de couleur bleu sombre, composé d'une chemisette et d'une culotte qui descend aux genoux. Ces symbolismes corporels et vestimentaires sont des signes familiers pour le rapport qu'ils entretiennent avec les cultures guinéennes. En effet, l'habit court est signe de nudité et synonyme de perversion morale et de dégénérescence sociale. L'uniforme du prisonnier est donc déjà une forme d'humiliation. Cette représentation dévoile toute une sémiologie du costume qui s'ordonne autour d'une couleur sombre et d'habits courts. Or, en Guinée, l'habit ne doit pas laisser exposer au regard d'autrui le

corps humain. D'ailleurs, depuis l'invention par les Grecs du terme de stigmate pour désigner des marques corporelles destinées à exposer ce qu'une personne a d'inhabituel et de détestable, le symbolisme des signes de disgrâce n'a cessé de se développer différemment selon les cultures et les contextes historiques.

Ainsi, dans la représentation du prisonnier, le contrat de communication (écoute de la déposition à la radio) porte-t-il la signature vocale, tout comme le texte de l'aveu publié dans la presse officielle porte la photo du comploteur désigné. Sa voix, sa parole, sa photo doivent reconnaître la vertu du langage, puisque ses aveux emplissent les cases d'un puzzle inventé par les tortionnaires. Même en ignorant complètement la réalité des accusations, on finit par se persuader au contraire que la torture transforme la souffrance en langage qui s'intègre au discours de l'accusateur. La certitude que le complot permanent ne connaît pas la réalité qu'il pourchasse est donc une évidence. Il retrouve seulement à travers un discours d'avance préparé par des bourreaux les croyances et les catégories projetées par le régime totalitaire. À la lumière de l'inquisition, véritable stratégie de harcèlement moral jouant sur les techniques de l'intimidation et de la persuasion, l'aveu procède aussi du même arsenal. L'accusé est dénoncé, autant ridiculisé pour ses idées qu'avili dans son corps.

La narration, lieu de construction de la figure emblématique du traître

Avec la narration, l'aveu entre dans l'exposé des faits. Elle s'intitule « sur les faits », forme raccourcie de l'énoncé verbal « sur les faits qui me sont reprochés. » C'est la partie la plus longue de la déposition. À défaut d'être véridique, le texte s'efforce d'être concis, clair et vraisemblable. En tant que noyau principal, la narration s'ouvre brusquement par la reconnaissance des charges qui pèsent sur l'accusé. En général celles-ci se nouent autour de l'adhésion à un réseau des services secrets, français, américain (CIA), ouest-allemand, israélien, sud-africain, etc. Ainsi, le texte de l'aveu est porteur d'une intention discursive prédéterminée par les mécanismes de sa production. Contrairement à la plupart des accusés, Bangoura Karim semble appartenir à plusieurs réseaux à la fois : « Je reconnais être membre de trois services secrets étrangers ci-dessous : les services secrets français depuis 1958, les services secrets américains depuis 1964, et les services secrets ouest-allemands depuis 1966¹⁸. » Si l'on est en droit de considérer l'adhésion à trois services secrets comme une exagération monstrueuse, la déclaration faisant mention d'un montant qui s'élève à plus de cinq millions de dollars perçus par l'accusé est encore plus invraisemblable. Toujours selon Siradiou Diallo¹⁹ :

En 1971, les dépositions étaient articulées autour de deux hommes : Jacques Foccart, ancien secrétaire général français à la Présidence chargé des Affaires africaines, et le général Spínola, alors gouverneur portugais de la Guinée Bissau. À l'époque, les autorités guinéennes voulaient démontrer que tous les accusés étaient des agents à la solde de la France et du Portugal, quand ce n'était pas de la République Fédérale d'Allemagne. Tous reconnaissaient avoir trahi leur pays pour de l'argent, certains affirmaient avoir reçu des sommes colossales pour services rendus à telle ou telle puissance.

Par souci de clarté, la narration s'ordonne en différents réseaux. Le tableau suivant indique comment cette mise en relation discursive se caractérise :

Mécanisme de construction textuelle du complot permanent

Catégorie d'ennemis	Ennemis Extérieurs		Ennemis intérieurs
Zone d'influence	niveau international	niveau africain	niveau national
Constituants de l'organisme	tête	corps	queue
Formes de l'organisme	impérialisme	néocolonialisme	colonialisme
Fonctionnement de l'organisme	France, office de conception	paravent et bureau de liaison	instruments d'exécution
Organes	France Allemagne Fédérale, Portugal, Israël États-Unis	Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Zaïre, Afrique du Sud	cinquième colonne
Catalyseurs	gouvernements, services d'espionnage, presse	Houphouët Senghor	fonctionnaires trafiquants commerçants navetanes marabouts Fouta Djallon

Dans le texte de l'aveu, l'énonciation tisse un réseau d'activités directes et indirectes entre le réseau intérieur et ceux extérieurs. L'impérialisme endossant la responsabilité de tous ces actes est la cause principale, mais son action est indirecte ; elle se cache derrière les États africains qui, eux-mêmes, recrutent au sein de la population guinéenne des agents d'exécution. Le coupable intérieur – bout de la chaîne – est présenté comme la ramification de ce vaste réseau. En tant qu'agent d'exécution, il reçoit des ordres émanant de pays voisins. Ainsi tout se passe comme si des pays africains assuraient la liaison entre l'impérialisme qui conçoit, finance et dirige les complots et la cinquième colonne qui les exécute. Cette trilogie, correspondant au déploiement géographique des ennemis, structure en même temps la narration de l'aveu. Puisque le traître désigné comme tel n'agit jamais seul, l'accusation est étayée par une longue liste de complices intérieurs et des actions à exécuter. Le socle argumentatif de cette narration s'appuie sur des éléments basiques : acte de sabotage, lien avec les services secrets étrangers et volonté de restaurer le capitalisme. C'est sur ce modèle argumentatif que s'égrène de manière linéaire la déposition qui débouche sur l'acte de la trahison dont le scénario repose sur des faits élémentaires.

En s'appuyant sur deux extraits des aveux de Moussa Boiro et de Yéro Boiro, on observe que les textes présentent une similitude dans les formats de discours, les dispositifs textuels et les topiques qui donnent un semblant de cohérence à un amas d'accusations monstrueuses. Dans sa déposition, Moussa Boiro déclare :

Je me nomme Moussa Boiro [...]. Je reconnais que je suis mercenaire. J'ai été recruté à Dakar, il y a 7 mois par Yaya Boiro, ancien combattant. Mon rôle consistait à recueillir des renseignements d'ordre militaire en République de Guinée en vue de les communiquer à Yaya Boiro. Il m'a proposé pour cette mission une somme de 300.000 FCFA dont j'ai perçu 50.000 FCFA à titre d'avance²⁰.

Suivant le même schéma, le second accusé déclare :

Je suis Yéro Boiro [...]. Je reconnais être mercenaire. J'ai été recruté par le Lieutenant Yaya Boiro dans le mercenariat le 10 mai 1976. Il me considérait comme étant son captif c'est pourquoi j'ai accepté. J'ai été recruté comme agent de renseignements. Ma mission consistait à situer tous les points stratégiques, indiquer l'emplacement des points d'appui (PA) et leur effectif sur le long des frontières guinéennes. Pour faire ce travail, le lieutenant Yaya Boiro m'a donné une avance de 250.000

FCFA d'habillement ; j'ai utilisé 5.000 FCFA de frais de route et j'ai été appréhendé avec 5.000 FCFA sur moi. J'ai confié les 22.000 FCFA à mon recruteur lieutenant Yaya Boiro jusqu'à mon retour au Sénégal. La moitié des 500.000 FCFA devrait m'être versée après l'accomplissement de ma mission²¹.

Les deux co-accusés qui, apparemment, sont issus de la même vague de purges, reconnaissent avoir été recrutés par la même personne, avoir trahi la Révolution pour les mêmes motifs financiers. Cette ressemblance, on ne peut plus évidente, est l'indice de la reproduction du discours qui menace l'illusion de sincérité de l'aveu au lieu d'en assurer la crédibilité. La mise en scène de l'aveu participe donc de la validation d'un discours légitimant et légitimé, lequel s'inscrit dans le cadre de la représentation d'un pouvoir par l'idéologie dominante. En général, le motif de la trahison s'appuie sur des topiques en lien avec des préoccupations d'acteurs sociaux. La trahison avait sa raison d'être dans l'ambition politique d'officiers désireux de monter en grade ou de prendre le pouvoir. Successivement bourreau, puis comploteur, le capitaine Lamine Kouyaté endosse la figure de l'officier ambitieux : « Dans la mesure où l'objectif est atteint, ses amis et lui m'avaient pressenti pour être chef d'État-major de l'armée de terre avec le grade de commandant, poste que j'ai convoité depuis toujours²². » Elle pouvait s'expliquer par la cupidité de fonctionnaires mal payés, tel Chaïkou Diallo, dit Magro : « C'est en décembre 1969 que je suis rentré de la DDR où j'avais suivi un stage d'entraînement de football. Mon reclassement dans la fonction publique et mon salaire m'ont profondément mécontenté et visiblement j'étais devenu nerveux²³. » Dans la déposition, était parfois mis en exergue le mécontentement des commerçants après l'étatisation du tertiaire, comme Hadja Djénabou Bobo :

Tout d'abord, je dois avouer que je n'ai jamais aimé ce Parti parce qu'il a aboli la chefferie coutumière sous prétexte que celle-ci faisait du tort aux masses et servait d'instrument aux colonisateurs. Par la suite, ma haine contre ce régime s'est accentuée depuis que j'ai perdu mon poste de membre du Bureau fédéral en 1964. Je me suis également rendu compte que les exactions du régime guinéen sont pires que celles du système féodal. Je me souviens que pendant la colonisation, la taxe de région était payée en espèce et la fourniture du bétail était effective. De nos jours, les paysans, après avoir cultivé, ne profitent pas du fruit de leur travail. Toute la récolte leur est retirée sous forme

de taxe. Les éleveurs quant à eux, ne disposent pas librement de leurs bœufs qui sont tous rassemblés dans des parcs dits collectifs, dans le seul but pour le gouvernement d'en disposer à sa guise ; c'est pourquoi les éleveurs ne peuvent même pas vendre un animal pour subvenir à leurs besoins comme ils le faisaient sous le régime colonial. Le Parti-État a supprimé le commerce privé ; s'il est vrai qu'il importe suffisamment de marchandises, ces marchandises sont réparties au seul bénéfice des travailleurs salariés ; les autres citoyens n'en bénéficient pas ; et il est fréquent de rencontrer des gens en haillons. J'ajoute que la suppression du commerce privé n'a pas été salutaire ; c'est pourquoi depuis la prise de cette décision tous les anciens commerçants sont mécontents et beaucoup d'entre eux ont fui en direction des pays voisins (Sierra Leone, Liberia, Mali)²⁴.

Cet extrait atteste du fait que le contenu de la déposition est taillé sur mesure. En effet, le discours s'efforce de correspondre à la figure de l'accusée. Descendant de l'ancienne aristocratie peule du Fouta Djallon, Hadja Djénabou Bobo endosse la posture d'une princesse déchue qui éprouve la nostalgie du passé. Cette mise en scène de la déviance d'une ancienne responsable du Parti passe par un discours qui travaille à asseoir l'évidence des légitimités dominantes. En égrenant des chefs d'accusation, le texte s'efforce de construire un argumentaire par accumulation des faits, ce qui confère aux mots une véritable valeur pénale. En imposant à l'accusée un aveu de trahison, l'énonciation la place dans une situation d'exclusion sociale. La distanciation générée par l'intention prêtée au comploteur constitue l'un des points forts de l'aveu dont la finalité est d'attester l'accusation. Toutefois, tout porte à considérer cet aveu comme un avatar du discours de la rumeur publique.

En effet, en imaginant un discours de critique sociale et politique que Monsieur-tout-le-monde pouvait formuler à l'encontre de la révolution en crise sociale aiguë, le Comité révolutionnaire a fabriqué l'aveu de l'accusée à l'image de la rumeur ou de l'opinion publique. Tout en paraissant vraisemblable parce que proche de la réalité, le fardeau des accusations imposé à la prisonnière ne repose guère sur des preuves matérielles, mais en revanche, elles sont élaborées sur la base d'un discours plausible de la rumeur. De fait, l'ancrage discursif de la rumeur publique (paroles attendues) cristallise l'aveu qui est supposé parole vraie. Le corpus fournit à cet effet une matière à réflexion sur l'argumentation dans la mesure où tout le monde sait que cette figure du traître massivement présentée est fictive, mais le bon sens qu'elle véhicule s'impose comme une évidence au

peuple. Le statut du sujet énonciatif – l'accusé – défini par le Comité révolutionnaire mandaté par le Parti fait de l'aveu une pratique socio-discursive proche du fictionnel. Car, c'est sur le registre de la fabulation que se construisait au gré des bourreaux et en fonction du contexte politique, l'adversaire adéquat contre qui ils intentaient le procès qu'ils attendaient.

La singularité du texte de l'aveu se situe, comme on l'a vu, dans la possibilité que sa scénographie offre la possibilité de dire de façon détournée ce que la critique sociale et politique affirme sans ambiguïté. La figure du traître présente alors une cohérence et une rationalité déconcertantes, surtout que l'accusé, manifestant dans sa déposition la nostalgie pour une époque déjà révolue, s'offre la liberté de critiquer sévèrement le pouvoir guinéen dans un élan comparatif entre le passé et le présent : « Ma haine contre ce régime s'est accentuée depuis que j'ai perdu mon poste de membre du Bureau fédéral en 1964. Je me suis également rendu compte que les exactions du régime guinéen sont pires que celles du système féodal. »

En situant les régimes successifs dans un rapport meilleur/pire, le discours de l'aveu se déploie sur le terrain de la rhétorique de l'amplification. Quintilien²⁵ montre que l'amplification par comparaison consiste à élever en proportion ce qui est au-dessus par ce qui est en dessous. À l'instar de Quintilien, Cicéron souligne, dans les *Topiques*²⁶, « qu'on compare entre elles des choses qui sont plus grandes, moindres ou égales... » La relation organique entre amplification et atténuation que je viens de cibler dans le texte de l'aveu est également tout à fait lisible dans ce que Pierre Fontanier appelle comparaisons pompeuses de nature poétique ou oratoire²⁷. Selon l'auteur, « l'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire. »

Ainsi, dans le texte de l'aveu, la comparaison est-elle un moyen d'amplification car pour marquer la position idéologique, l'accusé établit une hiérarchie de valeurs entre les époques, les faits et les événements (passé et présent). Au-delà de l'expression véhémence d'une haine contre le régime pour cause, l'accusé dénonce aussi le mode de répartition des produits animaux (viandes, pattes, têtes, peaux) entre Conakry et Labé : « À Labé, on abat régulièrement cent à cent vingt bœufs. La bonne viande est chargée dans des frigorifiques en direction de Conakry au profit des responsables ; les pattes, les têtes, les peaux, constituent la part de Labé. Tous ces problèmes m'ont poussé à me dresser davantage contre le Parti²⁸. »

Il s'agit en fait de l'imposition aux éleveurs du Fouta Djallon de la fourniture obligatoire d'animaux de boucherie pour les habitants de la capitale. Ces détails sont à ne pas se douter un raisonnement primaire dont la légèreté s'impose de fait. D'ailleurs, si l'on tient compte de son statut social, ni la fourniture d'animaux de boucherie, ni la répartition de la viande ne concernent l'accusée directement. Or, c'est sur l'évidence de ces détails textuels qu'il est nécessaire de concentrer l'attention en vue de percer le halo des mots qui n'en participent pas moins de la cohérence de l'accusation.

Administration de la preuve et statut social de l'accusé

Selon nous, le mode d'expression des dépositions est tributaire du genre de discours en prise avec l'institution qui les produit et les légitime. Partant, je pense que les aveux offrent un modèle de dispositifs énonciatifs, c'est-à-dire une scène générique²⁹ qui présuppose la distribution préalable des rôles sociaux à des accusés, chacun avec des buts et des stratégies propres. En effet, le texte de l'aveu est parfois disparate puisque vie privée et vie publique s'entremêlent en vue d'apporter une caution à des détails parfois très curieux. La déposition de Yédoua Diabaté, parue dans le livre des aveux en 1971, en est un exemple significatif puisque la trahison trouve sa cohérence dans un désir d'amour pour le président de la République.

Je me nomme Mme Kourouma née Diabaté Yédoua, née en 1936 à Kindia, fille d'El-hadj Diabaté Sidikiba et de Hadja Kourouma Férémousso. Je suis infirmière à la région médicale de Kankan, mariée et mère de six enfants vivants. Je n'ai jamais été condamnée. Sur les faits : Je vais en toute honnêteté vous dire tout ce que j'ai dans le cœur. Permettez-moi de vous dire tout ce que je pense et très sincèrement. J'avoue que si j'ai adhéré à l'organisation secrète des Allemands, ce n'était pas pour une question d'argent. C'est parce qu'honnêtement, j'étais fâchée contre l'homme que j'aime le plus au monde, le Président. La vérité est que quand j'adhérais à l'organisation des Allemands j'étais brimée par des ennemis qui me combattaient et qui partaient mentir chez le Président, en passant même par Hadja Mafory Bangoura.

Sans doute convient-il d'observer que même si un désir d'amour insatisfait n'est pas un motif valide de trahison d'État, cet aveu laisse entendre que l'accusée a entretenu des relations amoureuses avec Sékou

Touré. Cela est d'autant plus plausible que le président guinéen, constamment accusé d'être un homme à femmes, avait une liaison intime avec Mafory Bangoura³⁰ dont le nom est évoqué dans le texte. Certes, dans la plupart des aveux, les motifs de la trahison sont financiers, mais l'exploration textuelle montre qu'ils peuvent différer d'un accusé à un autre.

Comme on le constate, chaque aveu doit être appréhendé en fonction de l'accusé, de sa relation au pouvoir et des enjeux poursuivis. Nous retrouvons une problématique de l'*ethos* posée par Ruth Amossy. Selon l'auteur, « on ne peut pas couper l'*ethos* discursif de la position institutionnelle du locuteur³¹. » Le discours de l'aveu travaille à adapter le statut social de l'accusé au contenu de sa déposition. Dans ce contexte, la posture du traître déborde largement l'identité civile de l'accusé, elle renvoie à une image publique administrée par contrainte. Cette dimension de la figure énonciative construite et imposée est génératrice des formes discursives de l'aveu qui se donnent à voir comme lieu d'artifices. Elles sélectionnent des valeurs d'anti-modèle et des faits qui sont littéralement validés par les victimes. La prise en compte de ces paramètres repose sur la différence de statut social qui entraîne une élaboration divergente de la doxa sur le complot permanent et une position qui s'oppose sur son bien-fondé. Dans ces conditions, pour paraître vraisemblable, la production discursive cherche invariablement une affinité maximale entre l'aveu et l'accusé en dénichant le naturel dans sa vie privée. Ainsi, le savoir représenté se structure selon le choix d'activités discursives de focalisation et de grossissement auquel se livrent les bourreaux pour rendre compte des faits du monde grâce à la fabulation. C'est pourquoi le motif de dénonciation d'un complot, le contenu gravissime de l'accusation sont adaptés autant que possible à la vie publique et privée du « complotteur ». Toute chose que la commission d'enquête exploite pour rendre plausible les faits de fiction. En d'autres termes, le statut de l'accusé défini par le Comité révolutionnaire se dilue dans des mécanismes institutionnels du Parti, phénomène que Michel Pêcheur³² appelle « délocalisation tendancielle du sujet énonciateur. » Au-delà de la manipulation (argumenter hors de la cause), la problématique de l'aveu se situe au cœur du mensonge véritable (Platon, Rép. II, 382b) proféré de façon délibéré en vue d'installer dans l'âme de celui qu'on a trompé l'ignorance et l'erreur. Tout en rendant service à la classe dirigeante, il est nuisible au peuple qui ignore tout de la réalité des arcanes du pouvoir totalitaire.

L'ancrage du statut social dans l'épilogue

Si le contenu de la trahison est taillé sur mesure en fonction de la tête de l'accusé, l'épilogue l'est également. En effet, contrairement à la fonction habituelle de l'indicatif de clôture, espace réservé au plaidoyer, Yédoua Diabaté ne demande pas pardon dans l'épilogue. En revanche, elle plaint sa personne :

Je suis terriblement bouleversée parce que j'ai fauté contre mon bon Président et contre mon Parti. Aucune sanction au monde ne peut plus guérir mon cœur, aucun mot ne peut exprimer mon remords. Pour ceux qui me comprendront, je suis une femme au cœur brisé et qui, par son silence coupable, s'est trouvée sur le chemin de la trahison.

Sans doute peut-on observer que la syntaxe est travaillée en vue de susciter pareille émotion chez le récepteur. Cette rhétorique pathétique, à l'œuvre dans le texte, instrumentalise trois énoncés fortement modalisés qui se succèdent sur l'axe syntagmatique. Le premier est composé de deux propositions reliées par un articulateur logique – parce que – qui annonce la cause. Le second, dont la structure repose sur un parallélisme de construction – autour de « aucune sanction/aucun mot » – se déploie selon un rythme binaire. Il reprend ainsi en écho la modalité du désarroi contenue dans l'expression – terriblement bouleversée – que l'on retrouve dans le premier énoncé. Le troisième énoncé qui s'organise selon un rythme ternaire reprend le contenu de l'exorde – l'amour pour le président et la brimade – et clôt la péroraison, tout en amplifiant l'expression du désarroi : cœur brisé. L'épilogue participe d'une esthétique de l'émotion singulièrement éprouvée par l'accusée. C'est une manière de clore l'aveu en inscrivant dans la syntaxe une dramatisation de l'émotion.

Cet épilogue entretient, sur le plan formel, un lien de ressemblance avec la clôture de la déposition de Barry Ibrahima dit Barry III accusé de complot en 1970 et emprisonné alors qu'il était Secrétaire d'État : « Je pense que cette opération est regrettable. J'exprime à ce titre au Responsable Suprême de la Révolution et au Peuple de Guinée mes vifs regrets. Compte tenu de tout cela, je demande que la sanction exemplaire me soit infligée³³. » Le texte, qui clôt l'aveu de l'accusé, met ici en scène une succession d'actes de parole dans trois énoncés. Dans les deux premiers, le prisonnier exprime son regret. Mais dans le troisième énoncé, tout se passe comme si, par un coup de force énonciatif, l'accusé reniait les deux assertions précédentes. Ainsi, au lieu d'implorer le pardon, il fait

volte-face en demandant une sanction exemplaire à la dimension de la gravité de sa faute. On peut s'interroger sur cette scénographie du texte qui donne à voir la forte personnalité et la fierté de Barry III, fils d'aristocrate. Si trois décennies après son arrestation et sa pendaison publique (25 janvier 1971)³⁴, la mémoire collective guinéenne lui reconnaît encore ce sentiment élevé de la dignité et de l'honneur, on peut penser que Barry III n'aurait logiquement jamais demandé pardon à ses bourreaux. Sans pour autant tirer une conclusion hâtive, je considère qu'il s'agit là d'une piste intéressante d'exploration textuelle. D'ailleurs, l'exorde et la péroraison entrent dans une relation de résonance intra-textuelle, car l'aveu de Barry III s'ouvre par l'affirmation :

Camarades, je reconnais être l'un des principaux acteurs de ce complot ourdi contre le Peuple de Guinée. Je dis sur l'honneur tout ce que je sais de l'organisation et de l'exécution de ce complot visant à renverser le régime en mettant en état d'arrestation le Chef de l'État et les deux Ministres d'État par les moyens que nous disposons³⁵.

La véhémence avec laquelle le prisonnier accusé de complot s'auto-désigne comme le principal coupable doit le conduire à demander une sanction exemplaire. Si cet aspect attire forcément mon attention, plus intéressante est la ressemblance frappante entre les deux épilogues car, tout comme Barry III, Yédoua Diabaté n'implore pas non plus pardon ; en revanche les deux accusés expriment leur regret. Comme le souligne Dominique Maingueneau³⁶, la scénographie singulière d'un texte, à l'image de celui dont je viens d'esquisser l'analyse, ne se comprend qu'en relation avec la scène englobante dans laquelle il s'inscrit.

Enfin, il nous paraît que l'analyse textuelle de l'aveu est susceptible de montrer la dimension cachée d'une production socio-discursive propre à une époque avec ses institutions. Elle peut également lever le voile sur comment le genre de l'aveu avec sa scénographie propre entraîne des orientations argumentatives différentes. L'analyse sera donc centrée sur le dispositif énonciatif et la doxa qu'il autorise. C'est dans cette modulation des opinions et des scénographies que j'essayerai de déceler la capacité du texte à problématiser une *doxa* propre à une époque – celle de la révolution en Guinée.

DISCOURS REPRÉSENTANT ET MÉMOIRE DES ÉVÉNEMENTS

Le traumatisme dont souffre la conscience postrévolutionnaire tourne autour du mensonge historique. Cette duplicité, qui fait de l'épuration le trait constitutif de la monstruosité du système, est décrite par l'historien Ibrahima Baba Kaké³⁷ dans la biographie de Sékou Touré :

L'interrogatoire, en réalité, n'en est pas un à proprement parler. Il s'agit moins d'entendre l'accusé avouer quoi que ce soit dont il pourrait s'être rendu coupable que de l'obliger à lire devant un magnétophone un texte préparé à l'avance à son intention. Grâce à un immense fichier, alimenté par la police et des dossiers administratifs, toujours parfaitement à jour, les juges peuvent suivre les diverses étapes de la vie de chaque détenu pour fabriquer, en s'appuyant sur les demi-vérités, des actes d'accusation à leur gré. Le grief est essentiellement fantaisiste, mais les détails qui entourent le récit sont vrais et impressionnants de précision.

La procédure décrite présente une similitude entre la production de l'aveu et l'écriture d'un récit de fiction. Michael Bakhtine³⁸ montre la façon dont les genres seconds (roman, théâtre, discours idéologique, etc.) absorbent et transmutent avec les genres premiers (échanges quotidiens). Or, l'aveu est un texte traversé de paroles oscillant entre des faits établis, des faits incertains et des opinions dominantes. S'appuyant sur le dialogisme et la polyphonie chez Bakhtine dans son analyse des modes de circulation des discours et de leur fonction et dans la construction des mémoires collectives, Sophie Moirand précise que « les domaines de la mémoire convoqués comme la manière de les convoquer dépendent des représentations que l'on a des autres, du lien dans lequel on prend la parole et donc de celui qui prend la parole³⁹. »

En considérant le traître comme un être purement textuel dont les caractéristiques sont définies par des marques énonciatives de surface, ce qui m'interroge ce sont les contraintes linguistiques de mise en scène d'un dispositif d'accusation de complot. Dans ce cas l'étude des mécanismes de construction de l'identité assumée au niveau énonciatif constitue le centre d'intérêt. En partant de l'hypothèse que, dans le texte, l'acte de parole a le même statut de réalité que l'aveu, c'est-à-dire une fabulation, en sorte que reconnaître sa culpabilité c'est inventer, je considère que comme la vérité des événements, la fidélité dans l'aveu se révèle une illusion. Dès qu'il commence à avouer, le comploteur signe un contrat de communication imposé par lequel il s'engage à collaborer en vue de

valider une imposture. Le texte de l'aveu se donne à voir comme le lieu où les accusations prennent corps dans la parole, car elles sont explicitement pure discursivité.

Sur la base de ces éclairages, j'observe qu'en Guinée toutes les dépositions font référence à des conversations rapportées, à des événements antérieurs, et à des personnes emblématiques instrumentalisées comme cerveaux-moteur du complot permanent. Ces rapports mémoriels, qui inscrivent les aveux dans la ronde du discours dominant, montrent que les bourreaux se servent de préconstruits qui ne sont jamais neutres. D'où la nécessité pour moi d'explorer cette piste en vue de montrer l'orientation dialogique et pragmatique de l'aveu qui vise à construire le sens social de ces événements. Trois formes de rappels mémoriels valident cette observation. Tous les textes des aveux travaillent à établir un lien entre l'accusé et des événements antérieurs : le complot Kaman-Fodéba, prénoms de deux ministres accusés de complot en 1969, le coup Tidjane, commando isolé qui s'est jeté sur le cortège présidentiel (le 26 mai 1969) et le débarquement des mercenaires portugais (le 22 novembre 1970) dans la capitale guinéenne pour libérer des prisonniers (dont le fils du maire de Lisbonne) du Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC) basé à Conakry. Ce sont autant de mots-événements qui participent de la construction de l'aveu. La mémoire des faits et des discours antérieurs renvoie donc à un fait historique qui s'inscrit dans la continuité du complot permanent dont la ré-énonciation est un épisode de cet incessant retour du préconstruit. Au fil du temps s'est construite dans ce cadre une mémoire spécifique à une famille d'événements.

Chaque complot fait référence aux complots antérieurs, ce qui inscrit l'aveu dans un cycle incessant de retour du refoulé. À travers les formes d'allusion surgissent des noms emblématiques de personnes désignées comme l'âme du complot. Ainsi tous les accusés arrêtés à Labé dénoncent-ils Émile Cissé, proviseur du Lycée de Kalédou. En lui imposant de porter le poids de ces accusations, les textes des aveux travaillent à construire autour de lui la *Cellule de la contre-révolution de Kalédou*. À l'image de la ville de Labé⁴⁰, Kankan⁴¹ a eu droit à sa cellule dirigée par Seibold coopérant ouest-allemand. C'est pourquoi tous les accusés arrêtés à Kankan ont avoué avoir adhéré au réseau SS allemand par l'entremise de Seibold qui s'est vu imposer la figure d'un agent recruteur.

Enfin, le jeu de la parole rapportée est le cheval de bataille, l'instrument dont se servaient les tortionnaires pour représenter la vérité. Or, la vérité de l'aveu n'est pas cet aveu de la vérité. Comme le souligne François Rastier⁴², on peut établir une distinction entre, d'un côté, le

phénomène de discours rapporté et de mise en scène d'un énonciateur qui supposent un dédoublement du « foyer énonciatif » et, d'un autre côté, la représentation de la conscience d'autrui. Dans la mesure où « l'énonciation ne rapporte pas des propos antérieurs qu'elle altérerait, [mais] elle les crée de toutes pièces au même titre que le discours citant⁴³ », l'on ne peut parler de discours rapporté dans l'aveu que si l'on accepte le cadre instauré par l'illusion énonciative. Ainsi l'examen de tous les mécanismes de rappels mémoriels atteste-t-il du fait que le mode d'élaboration de l'aveu vise à le rendre résistant à toute contestation. D'où la nécessité d'accorder de l'intérêt aux dires reconstruits à travers différentes formes de discours rapportés, de fragments de discours ou d'événements et de personnes. C'est sur le pouvoir évocateur de ces références et les représentations véhiculées qu'il est important de se pencher.

CONCLUSION

Ce qui précède montre que la révolution guinéenne a fonctionné comme un simulacre qui trouve sa place dans la théâtralité sociale. L'aveu est un discours fallacieux qui crée le complot, construit la figure du traître, et met en scène une déposition enregistrée comme pièce à conviction de la culpabilité après que la résistance de l'accusé a été brisée. Ainsi la particularité de l'aveu de complot en Guinée se situe-t-elle dans le fait que les procès verbaux contraignent *le traître* à valider le discours dominant en signant un texte formulé par les bourreaux. Cette manière d'administrer l'aveu et les actes d'accusation impose aux « complotteurs » de porter la responsabilité totale des faits qui leur sont reprochés, ce qui affaiblit le poids de leur crédibilité.

Les nombreuses purges consécutives perpétrées pendant vingt-six ans ont eu un caractère préventif. Elles ont garanti la pérennité du pouvoir en entretenant la psychose d'une insécurité menaçant de nuire à la stabilité de la Révolution. L'accusation de complot s'élabore à partir de scénarios permettant de créer l'événement par l'acte d'annoncer le complot. C'est pourquoi les événements racontés dans la déposition sont à considérer comme la mémoire de l'événement qui est immédiatement reconstruit par les dirigeants du Parti. Cette stratégie de reconstruction de l'événement se donne à voir comme procédé d'échafaudage de la vérité officielle sur la base d'une fiction politique. Il en résulte que l'ordre linéaire dans lequel sont présentés les faits et événements induit lui-même la place importante donnée à la lutte politique en vue d'assurer l'hégémonie du pouvoir. Mieux, elle est constamment posée comme le noyau générateur du développement de l'action. L'accusé n'étant pas l'auteur des

processus de légitimité des prédicats posés dans son aveu, on peut le considérer comme un sujet qui se construit dans une dispersion d'énoncés dont il est le garant de l'unité et de la cohérence textuelle. Il en résulte que c'est par contrainte que le prisonnier lui-même reconstruit une vérité sur la base de sa vie privée en conformité avec la vérité officielle. Or, contrairement aux procès publics de Moscou, en Guinée tout cela s'est déroulé dans l'ombre à l'insu total du peuple guinéen.

NOTES

- ¹ Pierre Rigoulot, *Un pavé dans l'histoire : le débat français sur le livre noir du communisme*, Paris, R. Lafont, 1998, 222 p.
- ² *Le livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*, Paris, R. Lafont, 1997, 846 p., p. 22-23.
- ³ Annie Kriegel, *Le système communiste mondial*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, 271 p.
- ⁴ Martin Malia, *La tragédie soviétique*, Paris, Éd. Le Seuil, 1995, 663 p.
- ⁵ La pertinence des deux faces du communisme a, sans doute, inspiré Ibrahima Baba Kaké dans la formulation du titre de son ouvrage : *Sékou Touré. Le héros et le tyran*, Paris, Éd. Jeune Afrique, 1987, 254 p.
- ⁶ *Jeune Afrique*, 8, p. 34, 1984.
- ⁷ Sylla Lanciné, *Tribalisme et parti unique en Afrique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977, 391 p.
- ⁸ Cette commission d'enquête était composée des caciques du régime de Sékou Touré.
- ⁹ Renaud Dulong, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1998, 237 p., p. 237.
- ¹⁰ John Searle, *Sens et expression*, Paris, Éd. de Minuit, 1982, 223 p.
- ¹¹ Michael Pollak, Nathalie Heinich, « Le Témoignage », *Actes de recherche en sciences sociales*, Vol. 62, 1, 1986, p. 3-29.
- ¹² *Ibidem*.
- ¹³ Arthur London, présenté par Lise London, *Aux sources de l'aveu*, Paris, Gallimard, 1997, 104 p.
- ¹⁴ Siradiou Diallo, « Le complot permanent ou le stalinisme à la guinéenne », *Jeune Afrique*, 8, 1984, p. 22-31.
- ¹⁵ Michel Foucault, *Les mots et les choses. Une archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1964, 400 p.
- ¹⁶ *L'impérialisme et sa cinquième colonne en République de Guinée*, Conakry, INPL, 1971, 308 p., p. 230.
- ¹⁷ Alain Viala, Georges Molinié, *Approches de la poétique. Sémiostylistique et sociopolitique de Le Clézio*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, 306 p., p. 216.
- ¹⁸ *Ibidem*.
- ¹⁹ Siradiou Diallo, *Jeune Afrique*, op. cit., p. 38.
- ²⁰ *Horoya*, n° 2237, 1976, p. 44.
- ²¹ *Ibid.*, p. 44.
- ²² *Ibid.*, p. 56.
- ²³ *Ibid.*, p. 50.
- ²⁴ *Horoya*, n° 2237, 1976, p. 48.
- ²⁵ Quintilien, *Institution oratoire*, Livre 8.
- ²⁶ Cicéron, *Division de l'art oratoire. Topiques*, trad. du latin par H. Bornecque, Paris, Éd. Les Belles Lettres.
- ²⁷ Pierre Fontanier, *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 1977, 505 p., p. 123.
- ²⁸ *Horoya*, *ibid.*, p. 48.
- ²⁹ Dominique Maingueneau, *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Colin, 2004, 262 p.
- ³⁰ Hadja Maforé Bangoura était présidente nationale de l'Union révolutionnaire des femmes de Guinée.
- ³¹ Ruth Amossy, *Image de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne/Paris, Delachaux et Niestlé, 1999, 275 p., p. 147.
- ³² Michel Pêcheur, *L'inquiétude du discours*, Paris, Éd. des Cendres, 1990, 332 p.
- ³³ *L'agression portugaise contre la République de Guinée*, Conakry, Imprimerie Patrice Lumumba, 1971, 639 p.
- ³⁴ Jean-Paul Alata écrit dans *Prison d'Afrique* (Paris, Éd. Le Seuil, 1976, 251 p., p. 467) : « Qui sait ? Les générations futures chanteront-elles, peut-être, la geste des pendus du Pont Tumbo, des martyrs morts dans l'ignorance de leur crime. Parmi eux, peut-être, glorifieront-elles le courage de Barry Ibrahima dit Barry III le Sérianké qui, à l'ultime minute, réconforta ses compagnons et mourut la tête haute..., la geste de Barry III qui, cette nuit du 25 janvier 1971 et toute la longue journée du lendemain, se balançait sinistrement sur l'autoroute, appelant la malédiction divine sur ses assassins. »
- ³⁵ *Ibid.*, p. 467.

³⁶ Dominique Maingueneau, *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain et société*, Paris, Bordas, 1993, 196 p.

³⁷ Ibrahima Baba Kaké, *Sékou Touré. Le héros et le tyran*, Paris, Éd. Jeune Afrique Livre, 1987, 255 p., p. 161.

³⁸ Michail Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1978, 488 p.

³⁹ Sophie Moirand, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 179 p., p. 125.

⁴⁰ Capitale de la Moyenne Guinée.

⁴¹ Capitale de la Haute Guinée.

⁴² François Rastier, *Arts et sciences du texte*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 303 p.

⁴³ Dominique Maingueneau, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 1986, 158 p., p. 88.